

Quand la vie de quelqu'un plaît au Seigneur,
il l'aide à marcher avec assurance.
S'il perd l'équilibre, il ne tombe pas, car le
Seigneur le tient par la main.

Psaume 37/23

ILE MAURICE/RODRIGUES

Fin août, Eliakim, 5 ans, est arrivé de Rodrigues avec des séquelles d'un pied bot mal pris en charge. Il boîtaît, et pour lui offrir le traitement le plus adapté nous avons travaillé en équipe avec un orthoprhésiste Sud Africain. Des attelles lui ont été fabriquées sur mesure grâce à la générosité des enfants de l'église de Villemur sur Tarn.



Jayden est un bébé Rodriguais de 7 mois plein de vie! Depuis sa naissance il a enchaîné les séances de plâtres réalisées sous anesthésie générale avec beaucoup de risques pour sa santé et sans amélioration. Sa maman, Sabrina, était sans solution pour son bébé. Heureusement, grâce à sa voisine qui connaissait l'ONG, nous avons pu rentrer en contact et Jayden et sa maman sont venus suivre les soins à Maurice.



MERCI LES ENFANTS!



C'est en pleine forme et avec de beaux petits pieds que Jayden a pu repartir sur son île!

Nous le reverrons très bientôt lors de notre prochaine visite à Rodrigues.





Il nous arrive d'accueillir de petits êtres très fragiles... c'est le cas de Kaïdon, né avec deux pieds bots. Il pesait tout juste 2,7 kilos. Nous avons commencé les plâtres avec beaucoup de douceur et poursuivons son traitement.

Waylen, 6 mois, nouveau bébé!



Suite à la naissance de Shayaan, Nancy, sa maman a fait une dépression. Aujourd'hui elle a retrouvé la paix et la joie car son petit garçon a été choyé par tout le personnel médical. Ci-dessous: le docteur Seeneevassen et Keertisha, ergothérapeute spécialisée.



ongstepbystep.contact@gmail.com

Faire un don :

IBAN : FR 76 1348 5008 0008 0033 7815 114

BIC : CEPAFRPP348



N'hésitez pas à demander vos reçus fiscaux: ongstepbystep.tresorier@gmail.com

Les dons au profit d'œuvres ou d'organismes d'intérêt général ayant un caractère humanitaire ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable.